

Astrid KAISER- FLABA

Expert Comptable
Inscrit au Tableau de l'Ordre de Lorraine

• • •

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Metz

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 Août 2023
A l'assemblée générale
d'approbation des comptes de

**L'ASSOCIATION FAMILIALE
DE GESTION DE L'EXTERNAT
SAINT PIERRE CHANEL**

33, rue du Chardon
57100 THIONVILLE



Aux adhérents de l'association,

I – OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l' Association familiale de gestion de l'externat Saint Pierre Chanel relatif à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé , selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

J'ai procédé à un examen analytique des charges d'exploitation. Les variations les plus significatives ont conduit à des sondages plus approfondis sur les comptes de charges.

J'ai également contrôlé les aspects comptables et juridiques relatifs aux subventions de toute nature reçues par l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI – RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

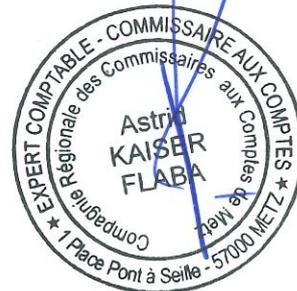
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

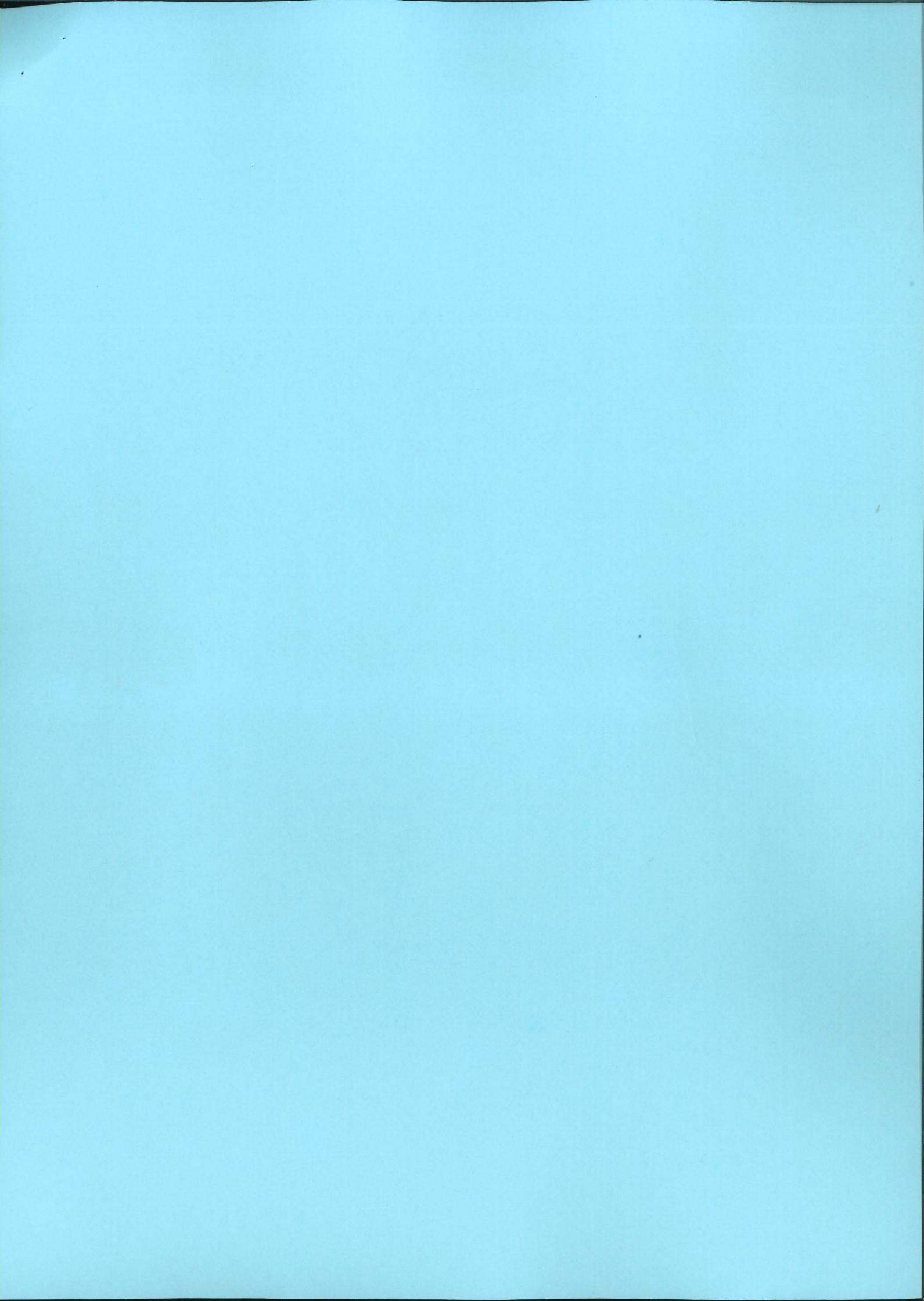
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments

collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

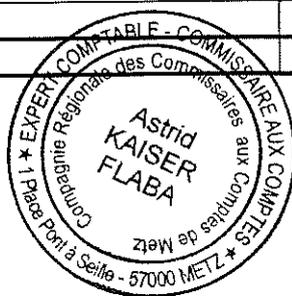
Fait à Metz, le 21 décembre 2023





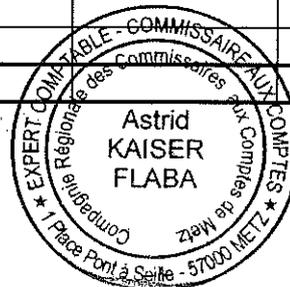
BILAN AU

Net (N-1)	ACTIF	Valeur brute	Amortissement & Provisions	Valeur nette (N)
10 084	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	51 105,19	41 851,82	9 253,37
10 084	- Frais d'établissement			
	- Autres : Logiciels	51 105,19	41 851,82	9 253,37
2 254 323	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 306 766,93	6 301 618,85	2 005 148,08
-	- Terrains	-	-	-
-	- Aménagements de terrains	-	-	-
-	- Constructions sur sol propre (et leurs IAA)	-	-	-
701 228	- Constructions sur sol autrui (et leurs IAA)	2 655 910,23	2 066 168,05	589 742,18
1 516 078	- Installations, mobilier et matériel d'activité	5 376 041,88	3 999 907,11	1 376 134,77
-	- Matériel de transport	12 780,00	12 780,00	-
37 017	- Mob/Matériel de bureau et d'informatique	261 328,87	222 763,69	38 565,18
-	- Immobilisations en cours	-	-	-
-	- Avances et acomptes sur immobilisations	705,95	-	705,95
89 792	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	83 729,11	-	83 729,11
	- Participations	-	-	-
	- Créances rattachées à des participations	-	-	-
	- Autres titres immobilisés	-	-	-
88 306	- Prêts	82 242,74	-	82 242,74
1 486	- Dépôts et cautionnements	1 486,37	-	1 486,37
-	- Autres créances immobilisées	-	-	-
2 354 199	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 441 601,23	6 343 470,67	2 098 130,56
	COMPTES DE LIAISON			
22 175	STOCKS ET EN COURS	22 752,44	-	22 752,44
22 175	- Divers	22 752,44	-	22 752,44
4 759 388	CREANCES ET COMPTES RATTACHES	6 917 928,71	5 850,19	6 912 078,52
2	- Fournisseurs débiteurs	57,65	-	57,65
1 980	- Familles ou élèves	9 606,05	5 850,19	3 755,86
72	- Personnel et charges sociales à récupérer	-	-	-
33 866	- Etat et autres collectivités publiques	87 997,50	-	87 997,50
4 715 009	- Confédérat., Fédérat., Assoc. et Organ. apparentés	6 793 028,45	-	6 793 028,45
-	- Comptes transitoires ou d'attente	-	-	-
8 459	- Débiteurs divers	27 239,06	-	27 239,06
4 326 518	PLACEMENTS : VALEURS MOBILIERES ET AUTRES	3 313 281,99	-	3 313 281,99
4 324 831	- Placements livrets	3 307 924,88	-	3 307 924,88
-	- Comptes à terme	-	-	-
1 687	- Intérêts courus non échus	5 357,11	-	5 357,11
142 734	DISPONIBILITES	265 489,62	-	265 489,62
142 457	- Banques établissements financiers et assimilés	265 218,88	-	265 218,88
277	- Caisse	270,74	-	270,74
	- Régies d'avance et accreditifs	-	-	-
107 464	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	250 476,53	-	250 476,53
9 358 279	TOTAL ACTIF CIRCULANT & ASSIMILES (II)	10 769 929,29	5 850,19	10 764 079,10
	CHARGES A REPART./PLUS. EXERCICES (III)			-
	INTERETS D'EMPRUNT A ETALER			-
11 712 478	TOTAL DE L'ACTIF	19 211 530,52	6 349 320,86	12 862 209,66



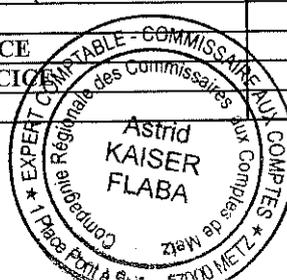
31 AOUT 2023

Net (N-1)	PASSIF			
-	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE			-
	- Valeur du patrimoine intégré			
	- Fond statutaire			
-	- Subventions d'investissements renouvelables			-
	- Fonds de trésorerie apportés			
	- Libéralités ayant le caractère d'apport			
-	FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE			-
	- Valeur des biens affectés			
	- Valeur des biens non affectés			
	- Libéralités ayant le caractère d'apport			
-	- Subventions d'investissements renouvelables			-
13 090 073	RESERVES			14 189 818,55
	- Réserves statutaires			
	- Réserves d'investissement			
13 090 073	- Réserve générale d'intervention			14 189 818,55
	- Autres réserves non affectées			
- 5 706 112	RESULTAT ET REPORT A NOUVEAU			- 5 622 215,83
- 6 531 970	- Report à nouveau			- 6 805 857,48
825 858	- Résultat de l'exercice	BRUT	AMORTISSEMENT	1 183 641,65
422 154	SUBVENTIONS D'INVEST. AMORTISSABLES	1 121 356,00	534 749,03	586 606,97
	- Taxe d'apprentissage			
422 154	- Autres subventions	1 121 356,00	534 749,03	586 606,97
7 806 115	TOTAL FONDS PROPRES ET ASSIMILES (I)			9 154 209,69
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
-	- Pour risques			-
1 976 979	- Pour charges			1 925 545,00
1 976 979	TOTAL PROVISIONS (II)			1 925 545,00
	COMPTE DE LIAISON			
1 054 563	EMP. & DETTES AUPRES DES ETAB. DE CREDIT			909 248,94
1 051 142	- Capital emprunté			906 299,13
	- Découvert bancaire			-
3 421	- Intérêts et agios courus			2 949,81
874 769	AUTRES DETTES			873 096,03
14 413	- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8 168,36
466 310	- Fournisseurs et comptes rattachés			464 904,87
144 466	- Familles ou élèves : avances reçues			146 716,70
197 549	- Dettes relatives au personnel			201 694,22
28 882	- Etat et autres collectivités publiques			31 694,09
-	- Confédérat., Fédérat., Assoc. et Organismes apparentés			-
23 149	- Autres dettes			19 917,79
52	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			110,00
1 929 384	TOTAL DETTES ET ASSIMILEES (III)			1 782 454,97
11 712 478	TOTAL DU PASSIF			12 862 209,66



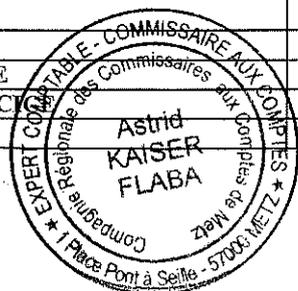
COMPTE DE FONCTIONNEMENT

N° comptes	CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
64/63/62	COUTS DE PERSONNEL		
641	- Appointements bruts	1 587 406,83	1 536 094,22
643	- Rémunérations diverses	-	-
645/647	- Charges sociales et assimilées	604 192,34	577 626,11
631/3/8/9	- Charges fiscales et assimilées	121 395,96	113 554,82
648	- Autres charges de personnel	12 534,13	11 456,42
6483	- Charges sociales personnel sous contrat avec l'Etat	58 006,83	51 898,81
621	- Personnel intérimaire et extérieur	26 073,57	53 961,75
649	- Remboursement de charges de personnel (Déduire)	-	-
A	TOTAL COUT DE PERSONNEL	2 409 609,66	2 344 592,13
60	CONSOMMATIONS	1 413 607,83	1 318 392,99
601/603	- Matières premières et variation de stocks	-	-
604.	- Prest. de services incorporées : Restauration	-	-
604.	- Prest. de services incorporées : Entretien	316 996,77	285 956,49
604.	- Prest. de services incorporées	26 739,69	44 889,95
6061	- Energie et fluides	182 112,43	225 370,26
6063	- Fournitures d'alimentation	659 283,03	540 250,16
606.	- Matières, fournitures et petit matériel : Divers	102 087,56	99 172,81
606.	- Matières, fournitures et petit matériel : Pédagogique	66 294,23	72 778,65
607	- Livres et fournitures pour cession aux familles	60 094,12	49 974,67
61	AUTRES CHARGES EXTERNES	975 709,17	1 220 573,37
612.	- Redevances Crédit bail	79 057,44	154 183,08
613	- Locations charges immobilières	482 116,29	530 597,26
613	- Locations mobilières	2 338,19	2 175,36
615	- Entretien et réparations : Biens immobiliers	187 392,01	338 113,93
615.	- Entretien et réparations : Biens mobiliers	51 868,93	44 458,00
615.	- Contrats de maintenance	122 561,43	101 400,19
616	- Primes d'assurances	41 303,83	39 919,52
618	- Documentations et divers	9 071,05	9 726,03
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	228 657,23	251 655,58
622.	- Honoraires	41 978,56	38 634,62
623.	- Informations, publications et relations publiques	13 533,99	59 143,02
624.	- Transports : Biens, élèves, personnel	-	-
625	- Déplacements, missions et réceptions	53 353,89	38 939,80
626/627	- Frais de P.T.T. et services bancaires	31 298,55	29 700,40
628	- Cotisations et divers	88 492,24	85 237,74
63	AUTRES IMPOTS, TAXES ET ASSIMILEES	6 790,80	4 930,45
635	- Impôts et taxes relatifs aux locaux	1 092,00	969,00
637	- Autres impôts et taxes	5 698,80	3 961,45
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 048,74	19 867,58
654	- Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
651/658	- Charges diverses de gestion courante	6 048,74	19 867,58
66	CHARGES FINANCIERES	12 142,27	13 865,37
661	- Charges d'intérêts	12 142,27	13 865,37
668	- Autres charges financières	-	-
68	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	573 926,18	649 464,97
681.	- Dot. aux amortissements : charges de fonctionnement	534 707,59	514 855,57
681.	- Dot. aux amortissements : charges financières	-	-
6815.	- Dot. aux provisions pour risques et charges	36 879,59	98 803,00
6816/6817	- Dot. aux provisions pour dépréciations	2 339,00	35 806,40
B	TOTAL AUTRES COUTS	3 216 882,22	3 478 750,31
C	TOTAL CHGES BRUTES DE FONCT. COURANT (A+B)	5 626 491,88	5 823 342,44
	CHARGES EXCEPTION. ANTER. ET DIVERS		
671	- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
672	- Charges sur exercices antérieurs	2 958,97	6 483,48
675	- Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	-	-
687	- Dotations aux amortissements et aux provisions except.	1 342,57	8 721,17
I	TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 301,54	15 204,65
K	(C+I) TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE	5 630 793,42	5 838 547,09
*	(K-L) RESULTAT : EXCEDENT DE L'EXERCICE	1 183 641,65	825 857,91
	TOTAUX	6 814 435,07	6 664 405,00



DE L'EXERCICE 2022/2023

N° comptes	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Exercice 2022/2023	Exercice 2021/2022
706	PARTICIPATION DES FAMILLES (ACTIVITES PRINCIPALES)	3 648 194,42	3 528 456,07
7061.	- Participation des familles : enseignement	1 675 110,00	1 625 492,00
7062.	- Participation des familles : restauration	1 973 084,42	1 902 964,07
7063.	- Participation des familles : hébergement	-	-
7064.	- Participation des familles : transport scolaire	-	-
709	RABAIS, REMISES, REDUCTIONS (à déduire)	- 31 212,50	- 29 774,10
D	REDEVANCES NETTES DES FAMILLES	3 616 981,92	3 498 681,97
7065/735	PARTICIPATIONS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES		
70651/7351	Participation Etat	1 045 481,52	1 028 612,49
70652/7352	Participation Région	630 560,00	613 248,00
70653/7353	Participation Départements	955 739,00	846 329,00
70654/7354	Participation Communes		
	SOUS TOTAL	2 631 780,52	2 488 189,49
	AUTRES PARTICIPATIONS		
7066.	Participations par établissements publics		
7067.	Entreprises et organismes privés		
7068.	Autres participations		
	SOUS TOTAL AUTRES PARTICIPATIONS	-	-
E	PARTICIPATIONS DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES PUBLIQU	2 631 780,52	2 488 189,49
74	SUBV. DE FONCTION. POUR AUTRES ACTIVITES		
741	- Subventions Etat	10 969,20	12 307,56
742	- Subventions Région	2 524,00	13 303,02
743	- Subventions Département	-	-
744	- Subventions Commune	-	-
746	- Subventions par Etablissements publics	-	-
747	- Subventions par entreprises et organismes privés	-	-
748	- Subventions autres	40 307,00	65 656,00
749	- Report de subventions (à déduire)	-	-
F	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	53 800,20	91 266,58
708	PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	245 663,94	262 484,04
7081	- Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	41 039,13	31 498,42
7082	- Prestations annexes aux élèves	204 624,81	230 985,62
7083	- Prestations diverses aux tiers	-	-
7086	- Prestations diverses de formation permanente	-	-
701/743	CESSIONS OU VENTES DE PRODUITS	-	-
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	-	-
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21 967,13	14 988,47
754	- Collectes et dons affectés à la gestion scolaire	-	-
755	- Remboursement des frais	7 579,89	4 260,00
757	- Quote-part éléments des subv. Équipements affectées au résultat	-	-
758	- Autres produits divers de gestion courante	14 387,24	10 728,47
76	PRODUITS FINANCIERS	6 763,71	2 309,46
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D'INVEST. VIREE AU RESULTA	95 228,41	106 942,19
78	REPRISE AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	89 922,50	161 857,43
7815	- Reprise sur provisions pour risques	89 922,50	161 857,43
7816	- Reprise sur provisions pour dépréciations	-	-
789	- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	-	-
790	- Transfert de charges	30 941,65	24 975,17
G	AUTRES PRODUITS	490 487,34	573 556,76
H	TOTAL DES PRODUITS DE FONCT. COURANT	6 793 049,98	6 651 694,80
	PRODUITS EXCEPTIONNELS, ANTERIEURS & DIVERS		
771	- Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
772	- Produits sur exercices antérieurs	14 980,09	12 710,20
775	- Produits des cessions d'éléments d'actif	-	-
787	- Reprise sur provisions exceptionnelles	6 405,00	-
J	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 385,09	12 710,20
L	(H+J) TOTAL PRODUITS DE L'EXERCICE	6 814 435,07	6 664 405,00
*	(K-L) RESULTATS : DEFICIT DE L'EXERCICE	-	-
	TOTAUX	6 814 435,07	6 664 405,00



PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

Les comptes annuels de l'exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Plan comptable des établissements d'enseignement privés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exercice
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales de l'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



TABLEAU DE MOUVEMENT DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS			
	Valeurs au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions et mises hors service	Valeurs en fin d'exercice	Valeurs au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Valeurs en fin d'exercice
I - Immobilisations incorporelles								
Autres : Logiciels	47 871,19	3 234,00	-	51 105,19	37 786,91	4 064,91	-	41 851,82
II - Immobilisations corporelles								
1. I.A.A. sur sol autre	2 649 352,24	6 557,99	-	2 655 910,23	1 948 124,22	118 043,83	-	2 066 168,05
2. Mobilier et matériel d'activité								
- Lycée	1 514 992,15	32 716,22	-	1 547 708,37	1 308 474,25	70 730,42	-	1 379 204,67
- Collège	646 700,54	20 221,74	-	666 922,28	534 352,98	42 445,77	-	576 798,75
- Culte	510 199,31	183 102,40	1 342,57	691 959,14	236 963,40	83 313,84	1 342,57	318 934,67
- Demi-Pension	18 046,32	-	-	18 046,32	10 963,08	618,45	-	11 580,53
- Communs aux locaux	2 157 820,18	6 016,10	-	2 163 836,28	1 295 863,82	1 81 593,61	-	1 477 457,43
- Gestion associative	243 748,17	16 768,73	-	260 516,90	188 812,63	20 065,84	-	208 878,47
3. Matériel de transport	27 052,59	-	-	27 052,59	27 052,59	-	-	27 052,59
4. Matériel et matériel de bureau et info.	12 780,00	-	-	12 780,00	12 780,00	-	-	12 780,00
- Matériel de bureau	136 477,87	16 721,78	-	153 199,65	117 978,55	11 667,87	-	129 646,42
- Mobilier	108 129,22	-	-	108 129,22	89 611,65	3 505,62	-	93 117,27
5. Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-
6. Avances et acomptes sur immob.	-	705,95	-	705,95	-	-	-	-
III - Immobilisations financières								
1. Prêts investissement construction	8 025 298,59	282 810,91	1 342,57	8 306 766,93	5 770 976,17	531 985,25	1 342,57	6 301 618,85
2. Dépôts et cautionnements	88 306,23	-	6 063,49	82 242,74	-	-	-	-
	1 486,37	-	-	1 486,37	-	-	-	-
Total actif immobilisé	8 162 962,38	286 044,91	7 406,06	8 441 601,23	5 808 763,08	536 050,16	1 342,57	6 343 470,67
Modalités d'amortissement								
- Logiciels								
- I.A.A.								
- Mobilier et matériel d'activité								
- Matériel de transport								
- Matériel de bureau								
- Mobilier de bureau								



**ETAT ET ECHEANCES DES CREANCES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

	Totaux	< 1 an	> 1 an
<u>Immobilisations financières</u>			
- Prêts investissement construction	82 242,74	3 228,00	79 014,74
- Dépôts et cautionnements	1 486,37		1 486,37
	83 729,11	3 228,00	80 501,11
<u>Créances et comptes rattachés</u>			
- dont Association DDL	6 792 212,45	875 200,00	5 917 012,45
<u>Charges constatées d'avance</u>			
	250 476,53	156 231,53	94 245,00
	7 162 555,05	1 151 297,60	6 011 257,45



TABLEAU DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montants au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	reprises de l'exercice	Montants à la fin de l'exercice
I - Provisions pour risques et charges				
1. Provision p. gros entretiens	1 760 000,41	36 879,59	78 830,00	1 718 050,00
2. Provision p. risque et charge	-	-	-	-
3. Provision pour retraite	216 979,00	1 199,00	10 683,00	207 495,00
	1 976 979,41	38 078,59	89 513,00	1 925 545,00
II - Provisions pour dépréciation				
- Créances familles ou élèves	5 119,69	1 140,00	409,50	5 850,19
	5 119,69	1 140,00	409,50	5 850,19
	1 982 099,10	39 218,59	89 922,50	1 931 395,19
Dont exploitation	1 982 099,10	39 218,59	89 922,50	1 931 395,19
financier	-	-	-	-
exceptionnel	-	-	-	-



MOUVEMENTS DES FONDS ASSOCIATIFS

FONDS ASSOCIATIFS :

- Réserve générale d'intervention		14 189 818,55
Situation en début d'exercice	13 090 072,90	
Affectation du résultat n-1	1 099 745,65	
- Report à nouveau		
- Report à nouveau de la gestion scolaire		8 110 421,09
Situation en début d'exercice	- 7 836 533,35	
Affectation du résultat n-1	- 273 887,74	
- Report à nouveau de la gestion propre		1 304 563,61
Situation en début d'exercice	1 304 563,61	
Affectation du résultat n-1	-	
- Résultat de l'exercice		1 183 641,65
- Subventions d'investissements		586 606,97
Situation en début d'exercice	947 629,00	
Percues au cours de l'exercice	259 681,00	
Régularisations subventions	-	
Subventions totalement amorties	- 85 954,00	
Amortissements pratiqués	- 534 749,03	
Total des fonds associatifs		9 154 209,69

Annexe N° 9

ETAT ET ECHEANCES DES DETTES

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :

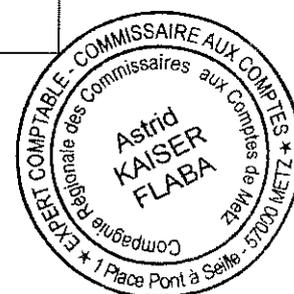
	Totaux	A 1 an au +	Entre 1 et 5 ans	A+ de 5 ans
- Emprunt BPL 1 750 k€	909 248,94	146 581,42	604 127,80	158 539,72
	909 248,94	146 581,42	604 127,80	158 539,72

L'ensemble des autres dettes figurant au bilan soit 873 096,03 € est à échéance de moins d'un an.



BILAN SOCIAL
TABLEAU DE REPARTITION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

SERVICES	EFFECTIF EXERCICE 20/21		EFFECTIF EXERCICE 21/22		EFFECTIF EXERCICE 22/23	
	H	F	H	F	H	F
Fonctionnement des locaux						
- Ateliers d'entretien	2		2		2	
- Personnel de ménage		2		1		
- Personnel de cuisine	4	14	4	16	4	15
- Apprenti cuisine						
Total fonctionnement des locaux	6	16	6	17	6	15
Encadrement éducatif						
- Surveillance générale	6	10	6	10	6	10
- Responsable orientation		1		1		1
- Responsable informatique	1		1		1	
- Médecin scolaire	1					
- Infirmière		1		1		1
- Responsable pastorale	1		1		1	
- Responsables de niveaux		4		3	1	1
Total Encadrement Educatif	9	16	8	15	9	13
Administration générale						
- Directeur - Adjoints	3		3		3	
- Attachée de gestion		1		1		1
- Intendante		1		1		1
- Comptable		1	1		1	
- Secrétaire administrative		5		5		5
- Chef de chantier						
Total Administration générale	3	8	4	7	4	7
Total du Personnel non enseignant	18	40	18	39	19	35
Professeur sous contrat ou délégués	132		137		135	
TOTAL GENERAL	190		194		189	



CRITERES DE VENTILATION DES CHARGES

1° Charges communes d'enseignement

Leur ventilation s'effectue proportionnellement aux effectifs respectifs du Lycée et du Collège et en tenant compte d'une pondération calculée à partir des montants des forfaits obtenus respectivement, soit :

Lycée :	896 élèves x indice de pondération	1,060	950	42%
Collège :	1 320 élèves x indice de pondération	1,000	1 320	58%
			2 270	100%

2° Charges de fonctionnement des locaux

La surface totale des locaux utilisés ayant été évalués à 19 174 m² se répartit comme suit :

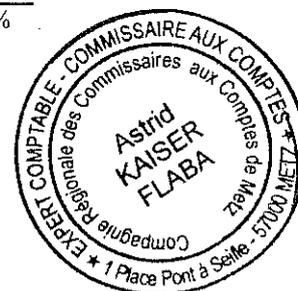
	m ²	Pourcentage
- Administration générale	1 185	6,18%
- Demi-pension	2 153	11,23%
- Enseignement	15 836	82,59%
	19 174	100,00%

3° Charges d'administration générale et de surveillance

Ces dernières étant communes à l'ensemble des activités, il convient de les répartir entre l'enseignement et la demi - pension.

En pondérant les effectifs de la demi - pension d'un coefficient de 0,25, on obtient la répartition suivante :

- Demi - pension :	1 869	0,25	467	17%
- Lycée :	896	1	896	33%
- Collège :	1 320	1	1 320	49%
			2 683	100%



EVALUATION D'UN LOYER INTERNE NORMAL

- Surface totale des locaux	19 174 m2
- Surface de l'extension du self	159 m2
- Surface de base du loyer interne	19 015 m2
- Valeur estimée sur la base d'un coût moyen de 1 476 € au m2 soit :	28 066 140 €
- Loyer évalué en tenant compte d'un taux de 7% soit :	1 964 630 €
- La répartition en fonction de la ventilation des charges de fonctionnement des locaux et de la surface de l'extension du self donne :	

Administration générale :	6,23%	122 396 €
Demi - pension :	10,49%	206 090 €
Lycée :	42% de 83,28%	687 180 €
Collège :	58% de 83,28%	948 963 €
		<hr/>
		1 964 629 €



RESULTAT EXCEPTIONNEL

- Produits exceptionnels :

- Produits sur opérations de gestion	-
- Produits sur exercices antérieurs divers *	14 980,09
- Produits des cessions d'éléments d'actif	-
- Reprise sur provision créance	-
- Reprise sur provisions risques et charges exceptionnelles	-
- Transferts de charges exceptionnelles	6 405,00

 21 385,09
- Pertes exceptionnelles :

- Pertes sur exercices antérieurs divers *	2 958,97
- Créances irrécouvrables	-
- Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	-
- DAP pour risques et charges exceptionnels	-
- Pertes exceptionnelles diverses	-
- Divers	-
- Dons	-
- Dotations aux amortissements exceptionnels	1 342,57

 4 301,54
Excédent exceptionnel :

 17 083,55

* Dont profit exceptionnel Gestion propre



ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS	Donnés	Reçus
Caution Emprunt BPL 1750 k€	-	1 750 000
Intérêts non couru non échus sur emprunt BPL	35 501	
Engagement de location financière GRENKE	-	
Engagement sur les crédits baux LOREQUIP BAIL	41 151	
Avals et cautions		
Engagement en matière de retraite	-	-
Autres engagements donnés	-	-
TOTAL	76 652	1 750 000

